

# Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire par courrier (enveloppe timbrée) ou par mail, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'examens de santé.

Lieu d'examen souhaité (voir adresses au dos du dépliant) :

## Vos coordonnées

*Nom .....	*Prénom .....
*Nom de naissance .....	
*Date de naissance ___/___/_____	
*Adresse .....	
*Code postal _____	*Ville .....
*Téléphone _____	Portable _____
Mail .....	
*Champs obligatoires.	

## Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Vendredi
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	
Dates impossibles du ___/___/_____		Votre rendez-vous vous sera confirmé par courrier / par mail
au ___/___/_____		

Votre adresse postale, mail ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

## Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

# Les Centres d'examens de santé près de chez vous :

## Aube

Dans les locaux de la  
CPAM - 56, avenue des  
Lombards - 10000 Troyes

## Haute-Marne

4, rue Godard Jeanson  
52100 Saint-Dizier  
...

Dans les locaux de la  
CPAM - 18, boulevard  
du Maréchal de Lattre  
de Tassigny  
52000 Chaumont

## Meurthe-et-Moselle

2, rue du Doyen  
Jacques Parisot - 54500  
Vandoeuvre-lès-Nancy  
...  
40, avenue du 8 mai 1945  
54400 Longwy

 03 83 44 87 50

 <https://www.uc-cmp.fr>

## Meuse

28, avenue de  
Douaumont  
55100 Verdun

## Moselle

Dans les locaux de la  
CPAM - 65, avenue  
Saint-Rémy  
57600 Forbach  
...

Dans les locaux de la  
CPAM - 13, avenue  
Général De Gaulle  
57400 Sarrebourg

## Vosges

Maison de la Santé  
Saint-Jean - 31, rue  
Thiers - 88000 Epinal  
...

Maison de quartier KAFE  
14, avenue Jean Jaurès  
88100 Saint-Dié-Des-  
Vosges



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Centre de  
**Médecine  
Préventive**



# Et si je faisais le point sur ma santé ?

— L'examen de prévention en santé —

Prenez un temps pour vous :  
l'Assurance Maladie vous offre un  
examen de prévention en santé  
personnalisé dans un Centre  
d'examens de santé près de chez vous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
<https://www.ameli.fr> rubrique « examen  
de prévention en santé ».

**ameli.fr**

# L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



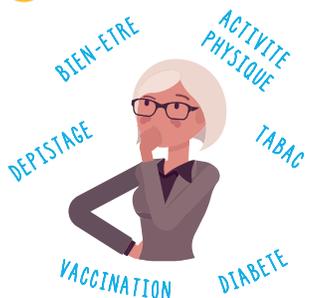
Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans vos **démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos **préoccupations** et répondent à vos **questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé : médecin traitant, programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP), atelier équilibre, tabacologue, accompagnement aux soins, service social...

5



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé** vous est expliqué et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

## Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

## Pour vous inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !